

## Le Directeur de l'UFR SSI

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;  
 Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
 Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;  
 Vu la délibération n°39-2024 de la CFVU du 13 juin 2024 portant modification du règlement général des études et des examens ;

**Arrêté : 24 - 25 / 46**

Article 1er : le jury de **licence** du domaine de Sciences Technologies Santé **mention Sciences de la Transition Écologique et Sociétale** est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

L3 parcours "Energie et environnement"		L3 parcours "Matériaux et transition écologique"						L3 parcours "Sciences écologie société"						Jury de licence*	
Jurys de semestres 1 et 2 et de parcours		Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de parcours		Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de parcours		Nom	Qualité
Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité		
<b>Stephen CARIOU</b>	<b>Président</b>	<b>Stéphane BRUZAUD</b>	<b>Président</b>	Stéphane BRUZAUD	<b>Président</b>	S. BRUZAUD	<b>Président</b>	<b>Sylvie PIMBERT</b>	<b>Présidente</b>	<b>Sylvie PIMBERT</b>	<b>Présidente</b>	<b>Sylvie PIMBERT</b>	<b>Présidente</b>	<b>Sylvie PIMBERT</b>	<b>Présidente</b>
Muriel CARIN	Membre	Jean-François FELLER	Membre	Jean-François FELLER	Membre	Jean-François FELLER	Membre	Florence GOURLAY	Membre	Cédric ORVOËN	Membre	Florence GOURLAY	Membre	Pascal LE BIDEAU	Membre
Mickaël COURTOIS	Membre	Pascal LE BIDEAU	Membre	Pascal LE BIDEAU	Membre	Pascal LE BIDEAU	Membre	Christian GOUALOU	Membre	Christian GOUALOU	Membre	Christian GOUALOU	Membre	Stéphane BRUZAUD	Membre
Thibaut COLINART	Membre	Philippe LE MASSON	Membre	Mickaël CASTRO	Membre	Mickaël CASTRO	Membre	Cédric ORVOËN	Membre	Florence GOURLAY	Membre	Cédric ORVOËN	Membre		
Brigitte LIGNOT	Membre	Frédéric BEDEL	Membre	Sylvie PIMBERT	Membre	Sylvie PIMBERT	Membre								
Pascal LE BIDEAU	Membre	Vincent KERYVIN	Membre	Fabien JOLIVE	Membre	Fabien JOLIVE	Membre								
		Fabien JOLIVE	Membre												

Article 2 : la fonction de président ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, le directeur prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Chaque jury comprend au moins trois membres. Le président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. La présence de tous les membres (hors invités) est obligatoire pour que le jury délibère valablement.

Article 3 : le Directeur de l'UFR Sciences et Sciences de l'Ingénieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

À Vannes, le 16/12/2024  
 Le Directeur de l'UFR SSI,

Gilles DURRIEU

\* Le jury comprend les présidents de jury et les directeurs d'études des différents parcours et valide la licence.